

MÉMENTO
SUR LES JOURS FÉRIÉS LÉGAUX 2022 ET LEUR RÉCUPÉRATION

Jours fériés légaux 2022

Samedi le 1^{er} janvier 2022, Nouvel An

Lundi le 18 avril 2022, Lundi de Pâques

Dimanche le 1^{er} mai 2022, Fête du Travail

Lundi 9 mai 2022, Journée de l'Europe

Jeudi le 26 mai 2022, Ascension

Lundi le 6 juin 2022, Lundi de Pentecôte

Jeudi le 23 juin 2022, Fête Nationale

Lundi le 15 août 2022, Assomption

Mardi le 1^{er} novembre 2022, Toussaint

Dimanche le 25 décembre 2022, Noël

Lundi le 26 décembre 2022, St Etienne

Les règles relatives aux jours fériés légaux sont précisées à l'*Article 9. Organisation du temps de travail, A.2. La durée de travail semi-nette annuelle*, dernier alinéa, de la convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social, qui stipule :

Les parties signataires conviennent que les jours fériés légaux tombant sur un samedi ou un dimanche seront convertis en jours de congé compensatoire. La procédure de demande et d'octroi est identique à celle en matière de congé de récréation.

En 2022, 3 jours fériés légaux tombent sur un samedi ou un dimanche : le *samedi le 1^{er} janvier 2022, Nouvel An*, le *dimanche 1^{er} mai 2022, Fête du Travail* et le *dimanche 25 décembre 2022, Noël*.

Octobre 2021